

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-136 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le 12 décembre 2023, à dix-huit heures quarante-et-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - M. Sébastien COIRRE - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Valérie ROSE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Nadège BLANCHARD)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à M. André THIBAudeau)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires au passage de l'ensemble des écritures d'amortissement 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger la prévision budgétaire 2023 relative aux admissions en non-valeur ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 4 décembre 2023 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'accepter la décision modificative n°2 du Budget principal, telle que définie ci-dessous :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>			<u>Recettes de fonctionnement</u>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 023 023	Virement à section d'investissement	- 197 000,00 €			
Chapitre 65 6541	Créances et admissions en non-valeur	12 000,00 €			
Chapitre 042 6811	Dotation aux amortissements des immo.	185 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

<u>Dépenses d'investissement</u>			<u>Recettes d'investissement</u>		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
			Chapitre 021 021	Virement section de fonctionnement	- 197 000,00 €
			Chapitre 040 28031	frais d'études	11 515,00 €
			28041582	subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	7 985,00 €
			28128	autres agencements et aménag, de terrains	91 372,00 €
			281318	constructions autres bâtiments publics	476,00 €
			281534	réseaux d'électrification	87,00 €
			281538	autres réseaux	41,00 €
			281568	autre matériel et outillage incendie et défense civile	446,00 €
			2815738	autre matériel et outillage de voirie	4 658,00 €
			281578	autre matériel technique	751,00 €
			28158	autres installations, matériel et outillage techniques	1 187,00 €
			28181	Install, générales, agencements et aménagem. divers	180,00 €
			281828	autres matériels de transport	10 926,00 €
			281831	matériel informatique scolaire	1 152,00 €
			281838	autre matériel informatique	3 474,00 €
			281848	autres matériels de bureau et mobiliers	5 946,00 €
			28188	autres	44 804,00 €
			Chapitre 16 1641	Emprunts en euros	12 000,00 €
TOTAL		- €	TOTAL		- €

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Nadège BLANCHARD




Le Maire,
Danielle CORNET




Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :13/12/2023.....
- De la publication ou notification le :13/12/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.